



Un réseau d'entreprises pour des stages ciblés orientation et validation de projet professionnel facilitant l'accès à l'emploi

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Somme et les missions locales de Picardie s'associent pour faire favoriser la (ré)insertion en entreprise de jeunes et d'adultes.

Initié en 2009 par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Somme, un projet baptisé « Réseau d'entreprises intégratrices Picardie » grâce au programme communautaire EQUAL, s'est développé et pérennisé sur 2010 et 2011 dans la région Picardie.

Ce projet vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'entreprise de jeunes et d'adultes à la recherche d'une formation qualifiante ou d'un emploi.

Il repose sur un partenariat noué, principalement, entre la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Somme (CMA) et les missions locales de la région Picardie, formalisé par la signature d'une convention de partenariat avec l'ARIFEP (Association des réseaux pour l'insertion, la formation et l'emploi de Picardie).

Le succès rencontré par le projet sur ces 3 ans, tant au niveau des offres des entreprises que des demandes de stages, a permis un élargissement aux départements de l'Aisne et de l'Oise.

L'essaimage par la CMA de la Somme se poursuit en 2012 et 2013 dans les régions limitrophes (Nord-Pas de Calais, Haute et Basse Normandie, Champagne-Ardenne).

Le réseau se décline également au niveau européen dans le cadre de la mise en place d'actions de mobilité à destination des publics jeunes des missions locales.

Le dispositif REIP est cofinancé par l'État, le fonds social européen, la CMA de la Somme, la mission

locale de la Picardie Maritime et la Maison de l'emploi et de la formation du Pays du Grand Laonnois et l'ARIFEP.

OBJECTIFS ET NATURE DES ACTIONS

Mobiliser les entreprises du territoire prêtes à faire découvrir leur métier et à transmettre leur savoir-faire auprès de jeunes et d'adultes à la recherche d'une formation ou d'un emploi. Les convaincre de mettre à disposition des stages opérationnels de qualité auprès des missions locales pour les jeunes et auprès d'adultes suivis en plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF

Un partenariat institutionnel structuré entre la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Somme et les missions locales.

Des entreprises motivées prêtes à s'investir dans la démarche de réseau.

Des tuteurs formés et à l'écoute.

Des stagiaires repérés, préparés et motivés, accompagnés par les missions locales.

Un parcours d'insertion sécurisé.

Une boîte à outils à disposition des partenaires.

Des supports NTIC (base de données, site Internet, plate-forme de travail collaborative) adaptés aux besoins des acteurs du projet.



Ce projet vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'entreprise de jeunes et d'adultes



Organiser la rencontre entre les entreprises et les publics cibles et à cette fin :
promouvoir l'action et le rôle social exercés par les entreprises artisanales ; une approche ensuite élargie à d'autres entreprises ;
valoriser l'image de l'entreprise, son savoir-faire, ses compétences et sa capacité à s'adapter aux innovations technologiques ;
accompagner les publics pour une insertion réussie dans le secteur économique.

→ étape 1

Le référent REIP prospecte les entreprises du territoire pour leur proposer d'intégrer le réseau d'entreprises prêtes à offrir des stages aux jeunes.

→ étape 2

Les conseillers des missions locales repèrent les jeunes, préparent avec eux leur projet professionnel et leur prescrivent un stage en entreprise en fonction des métiers choisis.

Ils font la demande de stage sur le site web auprès du centre de mise en relation basé à la CMA de la Somme.

Le centre de mise en relation se met en contact avec l'entreprise choisie pour valider la demande de stage. Il fait ensuite un retour au référent REIP pour que le futur stagiaire se présente en entreprise afin de signer la convention de stage. La réponse est donnée entre 24 et 48 heures.

Cette convention est signée par l'entreprise, la mission locale et le jeune. Elle définit les objectifs du stage, et ainsi que les modalités de l'évaluation du jeune.

→ étape 3

Les jeunes réalisent des stages en entreprise d'une durée de 10 jours en moyenne. Les conseillers des missions locales assurent le suivi des jeunes en entreprise auprès du référent entreprise et transmettent les informations au centre de mise en relation.

Chaque stage se termine par une évaluation réalisée par l'entreprise et le conseiller de la mission locale, en présence du jeune.

→ étape 4

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Somme assure l'essaimage du REIP en mettant en place un comité de pilotage interrégional en charge du suivi global du projet, en proposant un guide méthodologique et un transfert des outils (base de données et site Internet) ainsi qu'une extension de la plate-forme de travail collaborative de la Picardie aux régions impliquées.

RÉSULTATS

Depuis 2009, 1016 entreprises sur la Région Picardie (571 sur le département de la Somme, 375 dans l'Aisne, 70 dans l'Oise) ont adhéré au réseau.

1884 propositions de stage ont été faites.

2272 demandes de stage ont été répertoriées dans la base de données.

294 contrats signés et 73 sorties en formation.

Contact

Thierry MINIEWSKI

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme.
t.miniewski@cma80.fr - <http://www.rei80.eu/>